

FICHE D'INSCRIPTION 2026

(validité 3 ans)

Informations générales sur l'enfant

Nom : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____ / _____ / _____ à _____

Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Nom & prénom du représentant légal : _____

N° de tél. du représentant : _____ N° de tél. du jeune : _____

N° de tél. autres (optionnel) : _____

Courriel (pour recevoir la programmation) : _____ @ _____

Renseignements divers

N° de sécurité sociale dont dépend l'enfant : _____

Régime Général & fonctionnaire Pêche maritime Autres

À quel nom percevez-vous les allocations ? _____

N° d'Allocataire : _____ Lieu de la caisse : _____

Renseignements médicaux

VACCINATIONS (ou possibilité d'une copie des vaccins directement)

Date du B.C.G. : _____

Date D.T. Polio : _____

Groupe sanguin : _____

L'enfant est-il hémophile : _____

Est-il sujet à des malaises particuliers, lesquels ? _____

A-t-il été victime d'une maladie ou d'un accident particulier ? _____

Observations concernant la santé et les habitudes de l'enfant à signaler : _____

Décharge de Responsabilité et Autorisation

Je soussigné(e) Nom : _____

Prénom : _____

Responsable de l'enfant : _____

AUTORISE mon enfant à participer aux activités proposées (intervenant extérieur compris).

AUTORISE le directeur ou l'animateur de l'Espace Jeunes à transporter mon enfant dans les véhicules de la Ville de Granville (mini-bus, véhicules de fonction, bus) mis à disposition dans le cadre des activités.

AUTORISE l'Espace Jeunes à utiliser l'image de mon enfant (photos presse, documents de présentation des activités, ...).

AUTORISE le directeur ou l'animateur de l'Espace Jeunes à faire hospitaliser mon enfant en cas d'urgence.

AUTORISE le chirurgien de l'hôpital à pratiquer toute intervention d'urgence.

M'ENGAGE à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques des soins engagés.

DÉCHARGE le directeur de l'Espace Jeunes de toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir AVANT son arrivée ou APRES son départ de la structure.

A _____ Le _____ / _____ / _____

Signature obligatoire :

La Ville de Granville est seule destinataire des informations recueillies pour faire l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des inscriptions des bénéficiaires aux services proposés. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service Education Jeunesse de la Ville de Granville.

IMPORTANT

Une cotisation au service Jeunesse est obligatoire à partir de 3 passages dans les locaux jeunesse ainsi que pour participer à une activité spécifique.

La cotisation d'un montant de 6€70 (Granvillais & lycéen scolarisé à Granville) et 9€60 (hors Granville) est valable 12 mois consécutifs.

Cette cotisation est annuelle et à acquitter chaque année, à la date anniversaire de la 1ère cotisation, avec une possible augmentation (2% par an).

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Prévoir une photo d'identité pour la carte jeunesse.

Cette cotisation a pour objectif de favoriser l'engagement des jeunes dans le projet de la structure, en les impliquant & en les responsabilisant vis-à-vis de cette dernière.

Informations complémentaires (allergies, régime alimentaire, etc.) :

Rappel du Règlement intérieur des structures Jeunesse de la Ville de Granville.

Les jeunes désirant fréquenter les structures jeunesse et participer aux activités proposées S'ENGAGENT:

- À faire remplir par leurs parents ou responsables légaux la fiche d'inscription
- À accepter, signer et respecter le présent règlement.
- À respecter les locaux et l'ensemble du matériel qui est mis à disposition.
- À respecter les autres jeunes, les bénévoles & l'équipe d'animation.
- À ne pas faire preuve de violence, physique ou verbale, envers autrui, y compris aux abords des structures.
- À ne pas être sous l'effet de substances ou de produits illicites au sein de la structure et ses alentours.
- À ramasser leurs détritus après leur passage, y compris aux abords des structures.
- À ranger le matériel utilisé.
- À respecter les consignes des bénévoles et des animateurs lors des activités.
- À ne pas consommer de boissons énergisantes ou alcoolisées.

En cas de manquement flagrant à ce règlement intérieur de la part d'un ou plusieurs jeunes, ce ou ces derniers se verront refuser l'accès aux structures et à leurs activités par l'équipe d'animation. La durée de cette exclusion sera déterminée par l'équipe d'animation lors de sa réunion hebdomadaire.

Signature obligatoire du JEUNE :